

Délibération n°165/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026	Nombre de présents : 66
Effectif légal du conseil communautaire : 81	Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de membres en exercice : 81	Nombre de votants : 76
Date d'affichage : 17 septembre 2026	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept septembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline (pouvoir à M. Buttner), D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIMON Jean-Luc, SOCHON Christian, TAVELIN Laurent, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CHAPUIS Hervé (pouvoir à Mme Vuillermoz), FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (suppléant M. Van Damme), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Giroux), LEGRAND Patrick (pouvoir à M. Sanchis), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), SIGORINI Philippe (pouvoir à Mme Moreau), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : ABRY Gilles, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LION Franck, MAISON Pierre.

Secrétaire de Séance : M. MASSÉ Jean

OBJET : Modification de l'indice de révision des prix — Marché de transport et tri (Lot 2 – tri des déchets recyclables)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles relatifs à la modification des marchés en cours d'exécution,
- Vu le marché de tri et transport des déchets recyclables,
- Considérant que la formule de révision des prix du lot 2 dudit marché intègre l'indice Insee E04510, correspondant à l'indice des prix à la consommation de l'électricité ;
- Considérant que cet indice a été supprimé,
- Considérant qu'il convient de remplacer l'indice Insee E04510 par l'indice de substitution Insee 011815807 ;
- Vu l'avis favorable de la commission déchets du 10 septembre 2026,

Délibération n°165/2026

- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de la gestion des déchets,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité (76 voix pour) :

- Décide d'approuver la modification de la formule de révision des prix du lot 2 du marché de transport et tri des déchets recyclables, par substitution de l'indice E04510 par l'indice 011815807.
- Autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit marché.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

